

CSS VALOR'CAUX - BRAMETOT PRÉSENTATION DREAL

DREAL Normandie - Unité Départementale de Rouen - Dieppe

Date: 13 avril 2023



Actualités réglementaires

Publication du décret n° 2023-153 du 2 mars 2023



1/ Modification des rubriques n°2791 et n°2971 de la nomenclature des ICPE :

• Rubrique n°2791 : traitement de déchets non dangereux

2791	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 ou 2971 :	
	La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j	А
	2. Inférieure à 10 t/j	DC

 Intégration de la rubrique n°2783 (déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source) dans les exclusions de cette rubrique, et modification du libellé de la rubrique pour exclure une liste d'installations « classées » au titre de certaines rubriques, et non plus simplement « visées » par ces mêmes rubriques

Ancienne version de la rubrique 2791

The second		Later Committee Co.
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714,	
	2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.	
1		
1	La quantité de déchets traités étant :	Universal Co.
1	1. Supérieure ou égale à 10 t/i	A GF
1	2. Inférieure à 10 t/i	DC
	z. meneue a 10 vj	DU



1/ Modification des rubriques n°2791 et n°2971 de la nomenclature des ICPE :

• Rubrique n°2971 : production d'énergie à partir de CSR

2971	Installation de production d'énergie, telle que la production de chaleur, d'électricité ou de gaz, à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans une installation prévue à cet effet, associés ou non à un autre combustible :	
	Installations intégrées dans un procédé industriel de fabrication	Α
	2. Autres installations	Α

• Modification du libellé de la rubrique pour intégrer de la production de gaz dans la liste des productions d'énergie

Ancienne version de la rubrique 2971

2971	Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans une installation prévue à cet effet associés ou non à un autre combustible.	
	Installations intégrées dans un procédé industriel de fabrication	A



2/ <u>Création de la rubrique n°2783 de la nomenclature des ICPE</u> :

• Nouvelle rubrique n°2783 : déconditionnement de biodéchets (activité anciennement couverte par la rubrique n°2791 - traitement de déchets non dangereux)

N°	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, C (1)	Rayon (2)
	Installation de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique :		
2783	La quantité de biodéchets déconditionnés étant : 1. Supérieure ou égale à 30 t/j	E	
	2. Inférieure à 30 t/j	DC	-
(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement (2) Rayon d'affichage en kilomètres			

- Déclaration d'antériorité à adresser à l'inspection, dans un délai d'un an à partir de la publication du décret du 2 mars 2023
- Publication de deux arrêtés ministériels de prescriptions générales du 2 mars 2023, relatifs aux installations de déconditionnement de biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source en vue de leur valorisation organique relevant du régime de l'enregistrement et de la déclaration



Visites d'inspection et instructions

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Visites d'inspection et instruction depuis la dernière CSS

Visite	Thème des inspections
10/01/2023	Inspection réalisée dans un contexte de très nombreux signalements d'odeurs incommodantes. <u>Thèmes d'inspection</u> : optimisation des réglages sur le réseau de captage de biogaz, détection des émissions diffuses, étanchéification des alvéoles 4 et 5 du casier 4, aération des bassins de lixiviats, profil olfactif de novembre 2022 et insertion paysagère.
09/03/2023	Inspection dans le cadre de l'action nationale sur les méthaniseurs, et dans le cadre des actions menées par Valor'Caux pour gérer le sujet des odeurs
Instruction	Thème d'instruction
15/03/2023	Porter à connaissance pour la création d'une zone de déchargement des bennes d'encombrants pour des contrôles ponctuels – Courrier d'acte du 23/03/2023



Visites d'inspection et instructions prévisionnelles

Visite	Thèmes prévisionnels des inspections à venir (liste non exhaustive et sans classement d'importance)
Au moins 2 visites d'inspection à programmer	 levée de l'APMD du 30/09/2022 (échéance début avril 2023) révision des moteurs de cogénération déclarations GEREP et GIDAF vidéosurveillance des déchargements suivi des émissions des moteurs de cogénération gestion des émissions diffuses / suivi de la problématique odeur
Instruction	Thème d'instruction
Pouvant donner lieu à des points de contrôle en inspection	Porter-à-connaissance prévisionnel : • augmentation de la capacité de traitement des lixiviats



Faits marquants du début d'année 2023



Augmentation très significative du nombre de signalements d'odeurs dans les communes autour de l'établissement de VALOR'CAUX en janvier et février 2023 :

- plan d'actions mené par l'exploitant en janvier et février : avec points réguliers à l'inspection (présenté par VALOR'CAUX),
- courriers d'ATMO Normandie aux communes concernées par les signalements d'odeurs de début d'année, pour quelques rappels relatifs à l'usage de la plateforme Signal'Air, mise à la disposition des citoyens pour signaler des odeurs incommodantes.



Merci pour votre attention